



FAUTE D'ACCORD



Le Bluesky du mois



Hôtesse d'Euler @hotessed Euler.b... 2 h

Perso, je me sentirai augmentée quand ça concernera ma fiche de paye.



Pixels | Le Monde @pixelsfr.b... 4j

Ces enseignants qui expérimentent l'intelligence artificielle en classe :
« Je me sens comme un prof augmenté »



L'édito

Un drame, un déni, une politique

"Je ne veux entendre aucun argument de moyens dans cette affaire !" Ainsi s'est exprimé le président de la République le 5 juin, après l'annonce dramatique du meurtre de la jeune Lyhanna et juste après avoir évoqué « la peine de la Nation ». Invoquant alors un « réinvestissement » dans la Justice depuis sa première élection, il a balayé d'un revers de main toute défaillance judiciaire qui résulterait d'un problème de budget. Décidément, tout au long des deux quinquennats, la continuité du discours et des choix budgétaires en matière de services publics aura été remarquable : les budgets de la Sécurité Sociale et de l'État, défendus par les gouvernements successifs, n'ont jamais contribué à l'amélioration des services publics à l'hôpital, dans la justice ou dans l'Éducation nationale.

Boucs émissaires

Justice, santé, éducation... tout ne serait donc qu'une question de fermeté et de « responsabilité » des acteurs et des actrices : des magistrat-es coupables de ne pas respecter les priorités ministérielles aux soignant-es trop absentéistes, en passant par les professeur-es trop laxistes sur la « qualité rédactionnelle » aux examens ou pas assez performant-es dans les « collèges en progrès ». La dernière année du quinquennat est engagée et la réalité continue d'être occultée : qu'il s'agisse

du manque criant de moyens pour lutter contre les VSS et en particulier celles faites aux mineur-es, ou d'en finir avec le triste record des classes les plus chargées d'Europe. Sans parler du déclassement salarial et de la précarité qui minent l'attractivité de nos métiers !

Injonction

Le déni présidentiel se double en fin de règne d'une injonction, celle de ne pas émettre de critiques sur les choix budgétaires confirmés depuis 2017. Il pourrait être gênant, en effet, de lister les mesures d'injustices fiscales qui ont appauvri l'État, sans l'empêcher néanmoins de planifier la hausse du budget des armées et même de le doubler en 10 ans, en dépit de la valse des ministres. Au moment où sont écrites ces lignes, une nouvelle rallonge de plusieurs milliards est même discutée au Parlement pour faire face aux « crises potentielles », mais pas à la crise salariale accentuée par l'inflation, ni à la crise climatique !

Dans ce contexte hostile, il faudra prendre la parole et agir. En continuant à renforcer le SNES-FSU, qui compte toujours plus d'adhérent-es, en confortant sa position majoritaire lors des élections professionnelles, nous contribuerons à empêcher la bascule à l'extrême droite et nous pèserons pour faire gagner l'École et les services publics.

■ Jean-François Carémel

Dans ce numéro, le point sur :

- › AED, à bas l'arbitraire !
- › Épreuves anticipées de français : les personnels malmenés
- › Des retraité-es dans l'action !
- › Stagiaires : faites vos vœux, rien ne va plus !
- › Collège : Ce que cache l'"expérimentation carte scolaire"

AED

À bas l'arbitraire !

Tout le monde connaît la précarité des AED, payé-es à l'indice plancher de la fonction publique pour des quotités de service pouvant descendre à 25% (370€ mensuels).

Les pressions de la hiérarchie

Mais la précarité a un autre visage, celle de la vie de jeunes (ou de moins jeunes) soumis-es à l'arbitraire de chef-fes d'établissement pour obtenir le renouvellement d'un contrat ou une cédésation. La section académique est régulièrement sollicitée pour accompagner des AED face à des chef-fes qui invoquent "des quotas" de CDI qui n'existent pas, expriment des opinions personnelles quant au bien-fondé de l'accès des AED à un CDI, pourtant autorisé par la loi. On nous rapporte des exemples de chef-es qui baissent les quotités pour permettre de remplacer plus facile-

ment d'éventuels arrêts maladie ou pour punir un-e collègue qui n'aurait pas assez bien rempli ses missions. Et parfois, on monte en épingle un problème dans la gestion des élèves ou le traitement d'une situation d'urgence, là où les directions devraient assumer leurs propres responsabilités et leurs manquements. Un chahut dans une cantine, une bagarre, une intrusion de parents, les AED sont en première ligne et sont les lampistes qu'on rend responsables de tout.

Une mobilisation réussie

Lors du mouvement de grève du 2 juin, bien suivi avec des fermetures de services de Vie Scolaire dans certains établissements, ces questions ont été mises sur la table pendant l'audience que la section académique a obtenue au rectorat. Le rectorat de Lille admet

que cet arbitraire ne peut plus constituer un cadre de gestion normal pour cette catégorie d'agents, qu'il y a trop de dérives. Les chef-fes seront bien consulté-es désormais sur la cédésation mais le rectorat aura le dernier mot et les avis devront être motivés. Reste la question des renouvellements pour lesquels nous demandons qu'ils puissent être examinés en commission paritaire en cas de refus. Nous verrons si le rectorat fait mieux que les chef-fes d'établissement. Bien d'autres questions restent en suspens, celle de l'évolution salariale notamment car le gouvernement bloque toute avancée budgétaire.

La réactivité dans la mobilisation des AED est encourageante pour tous les combats qu'il reste à mener. Une chose est sûre, précaires, ce n'est pas être condamné-es à se taire !

■ Maëva Bismuth et Olivier Mathieu

Épreuves Anticipées de Français

Les personnels malmenés

Il était d'usage que les professeur-es de lettres ne soient pas de surveillance de baccalauréat car ils et elles sont multimissionnés en juin, généralement convoqués-es pour les BTS, pour les écrits et oraux d'EAF et/ou pour corriger les copies d'HLP.

Un calendrier problématique

Le fait que le rectorat ait modifié (sans jamais l'évoquer lors des différents Comités de Suivi des Examens) la date de la réunion des commissions d'oral en la fixant au 15 juin a eu des conséquences désastreuses sur les équipes.

Premièrement, elles se sont retrouvées amputées d'une semaine pour étudier les descriptifs d'oral et lire ou redécouvrir une vingtaine d'œuvres en moyenne sur lesquelles porte l'entretien de la seconde partie de l'épreuve orale. Deuxièmement, elles se sont retrouvées de ce fait disponibles aux yeux des chef-fes d'établissement pour les surveillances d'EAF et d'EAM qui avaient lieu les 11 et 12 juin.

Les interventions de la section académique

L'intervention du SNES-FSU académique a permis que soit avancée la date des commissions d'oral au 9 juin, et nous nous en réjouissons, mais les convocations pour les surveillances étaient tombées.

Le rectorat a eu beau envoyer une lettre aux chef-fes les invitant à « limiter dans la mesure du possible » les surveillances des collègues de lettres, certain-es se sont emparés de cette formule frileuse pour maintenir ces surveillances. Des collègues ont même été

menacés d'une journée de retrait sur salaire en cas d'absence. Après des échanges avec la section académique du SNES-FSU, le Secrétaire général et les IA-IPR ont téléphoné la veille aux personnels de direction récalcitrants, mais cela n'a eu que peu d'effets. Des vacataires ont été dépêchés dans certains centres d'examen et quelques chef-fes d'établissement ont dû se dédire et contacter mercredi soir les collègues pour annuler leurs surveillances de jeudi et/ou vendredi. Selon nos informations, cela serait resté marginal.

La précipitation avec laquelle les événements se sont enchaînés ne nous a pas permis d'organiser une action collective. Et pourtant, face à l'autoritarisme de certain-es chef-fes et face à l'absence de consigne claire du rectorat (que nous réclamons tous les ans en CSE et que nous continuerons de réclamer), nous devons nous préparer à nous mobiliser pour imposer ce qui nous semble nécessaire et permettre collectivement de ne pas supporter ce qui est insupportable.

■ Marine Molins



Le saviez-vous ?

Votre voix compte pour nous... donc pour vous !

2026-2027 sera une année cruciale pour le SNES-FSU académique, le SNES-FSU national, et donc pour vous !

Lors des élections professionnelles du 03 au 10 décembre 2026, vous pourrez voter pour les listes FSU dans lesquelles candidatent des représentant-es SNES : nous serons alors dans une période décisive à l'approche des échéances politiques. Chaque voix comptera, car plus nous aurons d'élus-es, plus le SNES-FSU sera en capacité de défendre l'école publique et les métiers du 2nd degré dans les instances, et surtout sur le terrain (permanences, stages, heures syndicales, accompagnements).

Chaque adhérent-e pourra aussi contribuer aux débats du congrès académique prévu les jeudi 18 et vendredi 19 février 2027 pour débattre et construire les mandats, en toute démocratie, que les militant-es de la section académique porteront ensuite au congrès national en mars 2027.

Alors soyez prêt-es : en 2026-2027, donnez de la voix !

Retraité·es Toujours dans l'action !

Les retraité·es du SNES-FSU de l'académie ont tenu leur Assemblée Générale le 26 mars au lycée Carnot de Bruay-la-Buissière. Ont été abordés bilans d'activité et financier, état de la syndicalisation, participation à des stages nationaux. Marie Laurence Moros, secrétaire nationale des retraité·es SNES-FSU, a évoqué les actions



intersyndicales (G9 des retraités), la baisse des pensions, les restes à charge, la PSC, etc. Depuis octobre 2023, une lettre *info flash* est envoyée à toutes et tous les retraité·es et aux actives et actifs de 61 ans et plus : <https://lille.snes.edu/-Retraites-319-.html>.

À l'appel du national, les retraité·es du Nord et du Pas-de-Calais (CGT, Solidaires, FGR-FP, FSU) ont manifesté le 2 avril. La manifestation de Lille a réuni environ 500 personnes. Les revendications étaient un meilleur accès aux soins pour toutes et tous, des mesures concrètes pour une politique publique du « grand âge » et de l'autonomie, un service public de santé de proximité avec ouverture de centres de santé pluriprofessionnels dans les déserts médicaux, une Sécurité Sociale prenant en charge 100% des soins prescrits. Une délégation a été reçue en préfecture, puis à l'ARS, le 10 avril. Trois axes ont été portés : la Sécurité Sociale, les services publics, l'accompagnement et les soins des personnes âgées.

■ Le bureau des retraité·es du SNES-FSU de Lille

Stagiaires Faites vos vœux, rien ne va plus !

Dans le contexte de la réforme de la formation initiale et de la coexistence de deux concours de recrutement (BAC+3 et BAC+5), le SNES-FSU a siégé en Groupe de Travail « affectation stagiaires INTRA » au rectorat le 11 juin.

Une belle usine à gaz

L'affectation sur un support stagiaire au sein de l'académie (phase Intra) se fait en fonction du barème calculé lors de la phase d'affectation en académie (phase Inter). Sauf que cette année, les lauréat·es du nouveau concours bac+3 n'ont pas de barème, puisque le ministère a fait le choix de les traiter séparément des autres lauréat·es, en les classant uniquement selon leur rang de concours pour leur affectation lors de la phase

Inter. Problème à l'intra, lauréat·es avec et sans barème vont désormais faire des vœux sur le même mouvement.

Comment cela va-t-il marcher... ou pas ? Les lauréat·es de concours BAC+3 sans barème seront affecté·es en priorité « à la main », à condition que leurs vœux ne viennent pas léser d'autres demandeurs qui auraient des priorités médicales ou familiales. Contraint au bricolage, le rectorat semble pourtant confiant et nous assure que ces candidat·es priorisé·es ne bloqueront pas le mouvement. Croisons les doigts !

Une rentrée incertaine

Quelle assurance aura un·e lauréat·e de la bonne prise en compte de sa situation ? Aucune, dans la mesure où le traitement

au cas par cas coexiste avec le barème, et qu'aucune procédure de révision d'affectation n'est prévue.

Mais « tout ira bien » ! Reste à espérer qu'il n'y ait pas, pour couronner le tout, des erreurs sur les quotités d'affectation, mi-temps ou temps plein. Croisons les doigts, *bis repetita* !

Le SNES-FSU n'a cessé d'alerter le ministère sur les conséquences de cette réforme précipitée. À raison, semblerait-il...

Si le ministère entend régler la crise du recrutement par une entrée dans le métier inéquitable : c'est une franche réussite !

■ Mariette Delabroue, Emilie Dooghe, Alexandre Duriez

Collège Ce que cache l'"expérimentation carte scolaire"

Cette expérimentation inédite annoncée fin avril 2026 pour être lancée dans 18 départements, dont le Pas-de-Calais, porte sur la démographie scolaire et la construction de la carte scolaire qui en découle. Quand le ministère prétend "changer de méthode" afin "d'améliorer l'offre scolaire dans un contexte de baisse démographique", il faut comprendre prévoir d'ici 5 ans des fermetures de classes voire d'établissements en se basant uniquement sur des données statistiques.

Expérimentation : attention, danger !

Au SNES-FSU, nous ne sommes pas dupes. Il est évident que, sur le fond, cette annonce est lourde de menaces pour un

département plus pauvre que la moyenne et qui manque déjà cruellement de moyens ! Tout d'abord, sur l'évolution des emplois dans le 2nd degré, on note la volonté de préparer l'opinion publique à l'acceptation de suppressions organisées dans un cadre pluriannuel. Ensuite, le nouveau maillage des EPLE expérimenté pourrait passer par le regroupement, voire la fermeture des établissements et s'accompagnerait d'une primarisation du 2nd degré en implantant des classes de primaires dans les collèges. Enfin, le risque est grand que l'administration se passe de l'avis des organisations syndicales représentatives, c'est-à-dire d'abord du SNES-FSU majoritaire.

Le reflet d'une politique budgétaire

Le SNES-FSU pointe les dangers d'une prétendue expérimentation qui instrumentalise en réalité la baisse démographique et qui veut justifier la politique voulue par E. Macron depuis 2017 : réduire les moyens alloués à l'éducation en créant les outils de gestion de la pénurie. Pour le SNES-FSU, la baisse démographique doit permettre de faire baisser les effectifs par classe afin de permettre aux professeur·es et aux élèves de bénéficier des meilleures conditions de travail et d'apprentissage. Oui, d'autres politiques éducatives sont possibles !

■ Fiona Verhaeghe et Jean-François Carémel



Vrai ou Faux ?

Il est trop tard pour souscrire au contrat collectif Prévoyance ?

FAUX !

Les difficultés pour joindre la MGEN et adhérer au contrat collectif prévoyance sont nombreuses, décourageantes et font craindre que des collègues n'y parviennent pas à temps.

Les actif-ves disposent de 6 mois depuis l'entrée en vigueur de la PSC pour souscrire au contrat collectif facultatif prévoyance, soit jusqu'au 1er novembre, dans les conditions issues de l'accord inter-ministériel d'octobre 2023 : sur simple demande, sans questionnaire de santé ni tarification à l'âge. Rappelons que seul ce contrat bénéficie de la participation employeur de 7 € bruts, qu'il offre des garanties dont la mise en place est du ressort des comités de suivi, dans lesquels siègent les représentant-es des syndicats.

Attention cependant, ces dispositions ne concernent pas les collègues actuellement en arrêt de travail (CMO, CLM/CGM, CLD) qui doivent conserver leur contrat individuel actuel. En effet, l'adhésion au contrat collectif nécessite la résiliation du contrat actuel et entraîne la perte du droit à indemnisation pour le « sinistre » en cours.

Changement de cap Merci à toi, Kevin !



nouvelle voie professionnelle.

Il était le porte-voix de la profession pour défendre les droits et les conditions de travail des AESH. Kevin s'occupait de la permanence AESH et il répondait aux très nombreuses sollicitations, dans la bonne humeur, comme beaucoup ont pu

Notre camarade AESH Kevin Plouviez, qui a été pendant plusieurs années le responsable du secteur AESH du SNES-FSU, a choisi une

également le constater lors des nombreux stages ou HIS qu'il animait.

Avec un sens de l'écoute et un soutien moral sans faille, les collègues ont pu apprécier la précision et la rigueur de ses conseils. Kevin a su aussi défendre et faire avancer les revendications des AESH dans les instances académiques et nationales du SNES-FSU. Bientôt, ses nouveaux collègues apprécieront sa gentillesse, sa fantaisie et sa liberté.

La section académique du SNES-FSU lui souhaite toute la réussite possible pour ce nouveau départ !

Permanence estivale

Les permanences habituelles du SNES-FSU fermeront leurs portes le vendredi 3 juillet (17h30) pour permettre à nos militants et militantes de profiter d'une coupure estivale méritée.

Mais avant de boucler leur valise et de prendre le train des vacances, les militant-es de la section académique du SNES-FSU assurent une permanence téléphonique exceptionnelle :

Du lundi 6 au vendredi 10 juillet inclus : 10h30-12h30 et 14h-16h30

03.20.06.77.41 ou par mail : s3lil@sn.es.edu

Après le 10 juillet, nos équipes militantes demeureront sur le pont tout au long du mois de juillet pour répondre aux sollicitations des collègues dans le cadre des affectations stagiaires, ou encore pour assurer le suivi des recours ou gérer les affaires urgentes.

Passé le mois de juillet, nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} septembre pour la réouverture de nos permanences.



Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué-es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.**

Les stages à prévoir au premier trimestre, la plupart des lieux seront précisés à la rentrée.

→ TZR

Mercredi 2 septembre 14h-17h,
Siège du SNES-FSU de Lille
+ visio

→ Rendez vous de carrière

Jeudi 15 octobre, Lille

→ Militer en SI/en CA

Vendredi 16 octobre, Lille

→ CPE

Mardi 3 novembre, Lille

→ Préparer sa retraite

Jeudi 5 novembre, Lille

→ Non titulaires

Vendredi 6 novembre,
Siège du SNES-FSU de Lille

→ Stages de proximité

Lundi 9 novembre, Valenciennes,
Dunkerque et Arras

→ Mutations Interacadémiques

Mardi 17 novembre,
Siège du SNES-FSU de Lille
+ visio

→ Statut / Carrière

Vendredi 20 novembre, Lille

→ Entrée dans le métier

Lundi 23 novembre,
Siège du SNES-FSU de Lille
+ visio

→ Stage collège

Vendredi 18 décembre, Lens

→ Lycée

Vendredi 18 décembre, Douai

Plus tard dans l'année EVARS, AESH, TRMD collège, TRMD lycée, mutations intracadémiques, stage disciplinaire, Sciences Physiques, Langues Vivantes, GRETA.

**À consulter
régulièrement**



www.lille.snes.edu



[@snesdelille](https://www.facebook.com/snesdelille)

Toutes les infos et modalités
sont ici :
<https://lille.snes.edu/-Les-stages-syndicaux-.html>

